



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Accès à la formation professionnelle en seconde partie de carrière

Question écrite n° 17535

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre du travail et des solidarités sur l'accès des salariés seniors à la formation professionnelle. Un récent rapport consacré à l'emploi des seniors souligne que si le taux d'emploi des plus de 55 ans a progressé au cours des dernières décennies, la France demeure en retrait par rapport à d'autres pays européens, notamment concernant les plus de 60 ans. Dans un tel contexte, la formation professionnelle tout au long de la carrière joue un rôle déterminant pour favoriser le maintien dans l'emploi et les reconversions professionnelles. Il apparaît cependant que les salariés seniors sont aujourd'hui moins nombreux à accéder à la formation professionnelle que dans les pays les plus performants en matière d'emploi des travailleurs expérimentés. Face à l'allongement des carrières, l'adaptation régulière des compétences apparaît pourtant indispensable pour prévenir les ruptures de parcours, accompagner les évolutions technologiques et lutter contre les difficultés de retour à l'emploi après 55 ans. Aussi, elle lui demande de préciser les mesures engagées et celles qui sont envisagées afin d'améliorer l'accès des salariés de plus de 55 ans à la formation professionnelle et d'inciter les entreprises à investir davantage dans le développement de leurs compétences.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17535

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Travail et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2026](#), page 7310